

Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour

République Française
Département du Jura

Séance du 6 juillet 2026

Date de convocation : 26 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, lundi 6 juillet à 18h00 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Belmont au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet : Attribution des fonds de concours 2026 dans le cadre du Pacte de solidarité fiscale et financière 2022-2026

N° 148/2026

40 membres · 38 présents · 1 représenté · 2 excusé · 39 votants

Présents :

Mesdames Michaud, Desarbres, Kreuzer, Pieuchot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancattarino, Humblot, Marchand, Millot, Locatelli, Villain, Jahier, Guyat.

Messieurs Rose, Voinot, Chevalier, Pochtier, Maréchal, Rougeaux, Ramaux, Ciglia, Baton, Koehren, Mombobier, Rochet, Ferniot, Guillaumot, Bouton, Della Santa, Rouault, Vuillet, Brugnot, Schouwey, Bigueur, Goguilly, Januel.

Excusés :

M. Brochet (procuration à Mme Kreuzer), Mme Pate.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5214-16,

Vu la délibération n°105/2022 du Conseil communautaire en date du 24 mai 2022 approuvant le Pacte de solidarité fiscale et financière 2022-2026,

Vu le budget primitif 2026 de la Communauté de communes prévoyant une enveloppe de 280 000€ destinée à l'attribution de fonds de concours aux communes membres,

Vu les orientations retenues dans le cadre du Pacte de solidarité fiscale et financière en matière de soutien aux investissements communaux,

Considérant que le Pacte de solidarité fiscale et financière 2022-2026 prévoit la mise en œuvre d'une politique de fonds de concours fondée sur les principes de solidarité, d'équité territoriale et d'accompagnement des investissements communaux,

Considérant que l'année 2026 constitue une année de transition avant l'élaboration du futur pacte financier applicable à la période suivante,

Considérant qu'il convient, dans ce contexte, de maintenir les principes de solidarité ayant guidé le Pacte 2022-2026 tout en préparant les évolutions qui pourront être examinées dans le cadre du prochain mandat,

Considérant qu'une enveloppe complémentaire de 100 000€ est proposée afin d'accompagner les communes relevant du secteur de premier appel du centre d'incendie et de secours de Mouchard, notamment dans le cadre du projet de nouvelle caserne,

Considérant que le montant total des fonds de concours à attribuer au titre de l'exercice 2026 s'élève ainsi à 380 000€,

Considérant que le tableau ci-dessous récapitule les montants proposés pour chaque commune,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la répartition des fonds de concours 2026 telle que présentée dans le tableau ci-dessous,
- Fixe l'enveloppe globale des fonds de concours à 380 000€, composée de 280 000€ prévus au budget principal et de 100 000€ complémentaires destinés notamment au projet de caserne et à certaines communes,
- Précise que les communes bénéficiaires devront justifier de dépenses d'équipement éligibles (hors chapitre 204) à concurrence d'au moins deux fois le montant du fonds de concours attribué, sur une base hors taxes,
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Commune	Fonds de concours 2026 Pacte fiscal	Fonds de concours caserne de Mouchard	Total fonds de concours 2026	Dépenses HT à justifier
AUGERANS	5 887		5 887	11 774
BANS	9 909		9 909	19 818
BELMONT	7 427		7 427	14 855
CHAMBLAY	12 784	10 047	22 831	45 663
CHAMPAGNE SUR LOUE	4 144	2 915	7 059	14 118
CHATELAY	3 061		3 061	6 122
CHISSEY	10 601	7 346	17 947	35 893
CRAMANS	13 576	12 464	26 041	52 082
ECLEUX	5 210	5 403	10 613	21 225
GERMIGNEY	2 529		2 529	5 058
GRANGE DE VAIVRE	2 500	758	3 258	6 517
LA LOYE	15 316		15 316	30 632
MONTBARREY	10 032		10 032	20 063
MONT SOUS VAUDREY	42 533		42 533	85 066
MOUCHARD	30 243	25 355	55 599	111 197
OUNANS	9 701		9 701	19 402
PAGNOZ	6 557	5 213	11 771	23 541
PORT LESNEY	20 070	12 417	32 487	64 975
SANTANS	7 701		7 701	15 402
SOUVANS	19 376		19 376	38 753
VAUDREY	13 954		13 954	27 908
LA VIEILLE LOYE	10 418		10 418	20 836
VILLENEUVE D'AVAIL	2 500	2 014	4 514	9 028
VILLERS FARLAY	15 400	16 066	31 467	62 933
TOTAL	281 431	100 000	381 431	762 861

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Daniel Rose
Secrétaire de séance

